



Litige entre acheteur pour offre d'achat

Par **mavinken**, le **01/09/2015** à **14:19**

Bonjour,

Nous avons visité une maison hier et rappelé l'agence 2h après pour lui faire une proposition verbale d'achat (en dessous du prix demandé), suivi d'un mail détaillé de confirmation de notre offre.

Ce matin nous recevons la réponse qui suit de l'agence: "J'ai bien reçu votre offre pour la maison de mais hier après-midi le couple qui a visité après vous a fait un engagement d'acquisition au prix du mandat.

Toutefois s'il y avait un soucis de dossier je vous informerais."(visite bien après notre offre)

Nous voulons savoir, ayant fait une offre en premier, ne sommes nous pas prioritaire sur la maison? L'agence n'a t'elle pas l'obligation de nous informer d'une autre offre égal au montant demandé par le vendeur et nous laissé libre recours de nous aligner ou non?

Est-ce légal, que d'autre personnes puissent signer un "engagement d'acquisition" sans même que nous en soyons informé et sans même que nous puissions contrer leur offre?

Merci pour votre aide

Par **janus2fr**, le **01/09/2015** à **14:49**

Bonjour,

C'est le premier a accepter la vente au prix du mandat qui l'emporte.

Vous aviez fait une offre à un prix inférieur. Une telle offre, tant qu'elle n'est pas acceptée par le vendeur ne l'engage pas.

Vous n'aviez aucune priorité dans le cas présent.